

LE JOUR, 1949
07 JUILLET 1949

LE DESTIN DE NOS LOIS

Dans cette brochure d'**Economie et Humanisme** dont nous parlions récemment et qui porte le titre de "Positions Clés", arrêtons-nous à un précepte qui nous saisit et qui nous plaît pour nous avoir été proposé depuis longtemps par le bon sens : **"Les lois ne doivent être ni trop nombreuses ni trop détaillées ; l'ordre qui ne repose que sur la lettre de la loi et sur les sanctions est bien fragile"**. Cela est éclatant.

Le texte qui dit que nul n'est censé ignorer la loi est devenu intolérable comme le mensonge. Combien de lois, au moins dans leur détail, échappent à l'attention ou au souvenir du législateur qui les a faites ?

La fabrication intensive des lois a conduit à des improvisations indignes de l'homme auquel elles s'appliquent. **Telle, cette loi dite sociale, actuellement en vigueur au Liban qui, sous prétexte de protéger l'employé, met, en fait, le père de famille qui veut s'employer hors la loi.**

Les législations d'aujourd'hui sont trop souvent un défi à la raison. C'est pour cela qu'elles sont si mal appliquées et si peu respectées. **Tandis que dans les pays où l'esprit domine le débat, où la loi écrite ou non écrite est vivante, c'est la loi non écrite qui prend souvent le dessus sur l'autre**, parce qu'elle s'est établie, comme un besoin par une manifestation de la conscience des citoyens et par leur consentement profond.

Il faut moins de lois dans la mesure où l'éducation s'élève ; il faut moins de lois dans la mesure où le citoyen prend conscience de l'intérêt général.

Celui qui discerne mal le bien commun est plus dangereux que celui qui ignore la loi. A la base de tout, il y a une formation ou une déformation de l'intelligence et de la conscience.

Au juge moderne enfin, comme au grand fonctionnaire, une latitude plus grande devrait être laissée. Pourvu qu'ils soient dignes de la fonction l'un et l'autre. Comme le temps de la raison, le temps de l'équité est venu. Il faut répéter cela avec d'autant plus de force qu'aujourd'hui la déraison est courante ; mais, **parallèlement, les lois inégalement appliquées et vexatoires ne se comptent plus.**

Nous voudrions plus de sens moral, moins de lois et moins de détails dans les lois : "de minimis non curat praetor". Avec plus de principes, les anciens avaient plus que nous le sens du droit ; et, par dessus la tête du législateur, le préteur remplissait sa fonction en aérant noblement la justice ; tandis qu'aujourd'hui la masse des lois ressemble à une masse de décombres, les lois fondamentales étant elles-mêmes malmenées et trahies.

Des principes plutôt que des lois, c'est notre conclusion naturelle. Les lois se multiplient chez nous dans le désordre pendant que les principes rejoignent les chimères.